

Enquête sur les arrêts de travail

« Comprendre pour agir »

Pour la deuxième année consécutive, Réhalto a commandé une étude auprès d'OpinionWay sur les arrêts de travail en France. Elle a été réalisée du 7 au 28 avril 2016 par Internet auprès d'un échantillon représentatif de 1515 salariés d'entreprise de 50 personnes et plus, et par téléphone auprès de 305 DRH d'entreprise de même taille.

Des arrêts de travail en forte croissance

L'enquête montre un bond de 17 % du taux d'absentéisme, qui passe de **2,8 % en 2014 à 3,3 %** en 2015. Il est plus élevé dans l'industrie (4,1%), les transports (4,1%) et chez les ouvriers (6,5%).

Au global, sur cette même année, **37% des salariés déclarent avoir été en arrêt de travail** (34% en 2014).

Dans le détail, les salariés ont connu en moyenne 12.1 jours (calendaires) d'arrêts en 2015 contre 10.1 jours en 2014. La moyenne est plus élevée pour les salariés de grandes entreprises (17,5 jours) et plus faible pour les salariés d'entreprises de 50 à 249 salariés (en moyenne 8,7 jours).

Les arrêts de longue durée (supérieurs à trois mois) tendent à progresser : 3 % des salariés ont connu un arrêt supérieur à 3 mois contre 2 % en 2014. Les arrêts de longue durée représentent 12 % des arrêts de travail.

1 salarié sur 5 arrêté à cause de son travail

20% des salariés arrêtés estiment que leur arrêt est lié à leur travail : 14 % sont dus à des tensions liées à l'organisation du travail et 6 % suite à des difficultés liées aux pratiques managériales de l'entreprise. La charge de travail et l'environnement physique sont cités comme les principales sources de difficultés pour les salariés arrêtés suite à des tensions liées au travail. Cette perception contraste fortement avec celle des DRH, puisque selon eux seuls 4 % des arrêts sont liés au travail.

Les maladies ordinaires (54% d'arrêts) et les troubles musculo squelettiques (30% d'arrêts) sont les principaux motifs des arrêts de travail. Les troubles psychologiques (14%) arrivent en 4^{ème} position et sont plus élevés dans les services.

Des salariés en situation de poser un arrêt, mais qui ne le font pas toujours

Plus de quatre salariés sur dix (41%) en situation de poser un arrêt de travail ne le font pas. Pour éviter de prendre un arrêt, ils posent un congé (8%) ou se rendent au travail (33%). Ce pourcentage est encore plus élevé pour les cadres puisqu'une moitié d'entre eux ne pose pas d'arrêt de travail lorsqu'ils sont en situation de pouvoir le faire.

Un coût des arrêts de travail globalement mal apprécié par les DRH

Seul un DRH sur dix a une idée précise du coût des arrêts de travail. Ces coûts estimés se situent la plupart du temps entre 0,5 % et 2 % de la masse salariale. Sur cette base, une estimation du coût direct des arrêts de travail reste hasardeuse. Il n'en demeure pas moins que l'impact des arrêts et donc leur coût pour l'entreprise est élevé notamment si l'on considère les coûts indirects. En effet, 82% des DRH jugent que les arrêts de travail ont un impact négatif sur l'organisation de l'entreprise et 57% sur la performance économique de l'entreprise. Ce dernier score monte même à 100% pour les entreprises de transports.

Les arrêts de travail, un problème important au sein de l'entreprise pour deux tiers des DRH :

40% des DRH expriment des difficultés face à la problématique de l'absentéisme. Elle est particulièrement marquée dans le secteur du commerce (53%). Parmi les principales causes de difficulté, les DRH citent spontanément le remplacement du personnel (52%), mais aussi la désorganisation du service/équipe que cela génère (21%).

Confrontés aux enjeux des arrêts de travail, leurs premiers interlocuteurs sont la direction, la médecine du travail, et les CHSCT. Par contre moins d'un DRH sur quatre en parle à son assureur.

L'accompagnement au retour à l'activité après un arrêt, une nécessité perçue tant pour les DRH que pour les salariés

DRH et salariés ont des avis convergents sur la nécessité d'un véritable accompagnement, particulièrement suite à un arrêt de longue durée.

Plus d'un salarié sur deux en arrêt long (56%) aurait aimé être accompagné par son entreprise. Le retour au travail est jugé difficile et redouté par les salariés surtout pour les arrêts de longue maladie. Ce sont ainsi 41 % des salariés arrêtés plus de 3 mois en 2015 qui se déclarent insatisfaits du retour dans leur entreprise. Plus largement, 82 % des salariés estiment qu'il s'agit d'un moment angoissant et 77 % jugent que les congés de longue maladie impactent négativement l'évolution de carrière. Les salariés appréhendent notamment les changements au sein de l'environnement de travail et craignent d'être moins performants et moins efficaces au travail.

Les DRH sont conscients de cet état de fait : 60 % considèrent qu'après un congé longue maladie, le retour dans l'entreprise constitue un moment angoissant pour les salariés (79 % dans les grandes entreprises) et 46 % considèrent que les salariés de retour de congés de longue maladie se sentent moins performants (62 % dans les grandes entreprises).

Parmi les actions préconisées par les salariés figurent notamment la réintégration progressive, les entretiens individuels, du suivi après un arrêt de travail, l'adaptation du poste de travail. Les salariés soulignent également l'importance de l'entretien professionnel lors du retour après un congé longue maladie.

Des actions de prévention qui restent insuffisantes et parmi celles mises en place, en premier lieu le réglementaire

Moins d'une entreprise sur deux (45%) a mis en place des actions de prévention des arrêts de travail (moins d'un quart dans les transports).

D'un point de vue réglementaire, 76 % des DRH ont mis en place le document unique et 62 % ont procédé à l'évaluation de la pénibilité au travail. En revanche, moins d'une entreprise sur deux a mis en place des actions de prévention des TMS (48%), des formations aux risques psychosociaux (34%) ou des démarches QVT (32%).

Des contrôles des arrêts de travail jugés peu efficaces

40 % des entreprises (52 % des entreprises de plus de 500 salariés) ont mis en place des actions de contrôle des arrêts de travail et 18 % envisagent de le faire. Parmi ces entreprises, moins d'un DRH sur deux juge ces contrôles efficaces (47%) et seuls 13% les jugent tout à fait efficace.

Contact Réhalto :

Christian MAINGUY
Directeur Général de Réhalto
cmainguy@rehalto.com
Tel : 01 42 91 85 03

Contact OpinionWay :

Laurent BERNELAS
Directeur de l'activité Corporate
lbernelas@opinion-way.com
Tel : 01 78 94 89 87